

Adresse visiteurs :
Rue Royale, 204
1000 Bruxelles

1010 Bruxelles, le 28 janv.-03 Cité
Administrative de l'Etat Quartier
Arcades - Bloc D - 3e étage
Boulevard Pachéco, 19, Boîte 0 19
☎ 02/210.55.11
📠 02/210.55.61

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'organisation
Matérielle et financière et des
Structures de l'enseignement fondamental
et de
l'enseignement spécial

CIRCULAIRE N°000459

du 28 janvier 03

Objet Organisation d'une classe-passerelle durant l'année scolaire 2003-2004.

Réseaux: Tous
Niveaux et services : Fondamental et secondaire
Période :

- A Messieurs les Gouverneurs de Province,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres de l'Inspection pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire de la Communauté française ;
- Aux membres de l'Inspection pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire subventionné ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;
- Aux directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires de la Communauté française ;
- Aux directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires officielles subventionnées,
- Aux directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires libres subventionnées ;

Pour information :

Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ; Aux associations de parents ; Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Autorités: Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental
Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial
Signataire: Lise-Anne HANSE
Gestionnaires : Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Personne(s) ressource(s) : Sabine HELBO
Référence facultative: LAH/CLL/SH/SDD

Renvoi(s) : -
Nombre de pages : - **texte:** 2 p. - **annexe :**
Téléphone pour duplicata: 02/210.56.89
Mots-clés : Primo-arrivant ou classe-passerelle

Les établissements qui souhaitent organiser une classe-passerelle visant à l'insertion des élèves primo-arrivants durant l'année scolaire 2003-2004 en feront la demande **avant le 1^o** mars 2003.

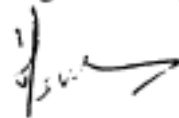
La demande sera motivée et comprendra, notamment, les éléments suivants

- 1°) le projet d'accueil, d'orientation et d'insertion des élèves primo-arrivants ;
- 2°) l'expérience éventuelle de l'établissement scolaire dans ce domaine;
- 3°) les collaborations éventuelles avec d'autres établissements scolaires ;
- 4°) l'accessibilité de l'établissement scolaire pour les primo-arrivants ;
- 5°) l'évaluation **qualitative et quantitative** de l'action en faveur de l'accueil, de l'orientation et de l'insertion des élèves primo-arrivants (pour les écoles ayant organisé une classe-passerelle durant l'année scolaire 2002-2003).

La demande sera adressée à :

Madame Lise-Anne HANSE, Directrice générale f. f.
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Boulevard Pachéco, 19 bte 0
1010 BRUXELLES

La Directrice générale f.f.,



Lise-Anne HANSE